ufsbd
UNION FRANÇAISE POUR LA SANTE BUCCO-DENTAIRE

Votre dentiste complice de votre santé

LES DENTS DE MON BÉBÉ

Faciliter l'éruption des dents de lait

Lors de l'eruption dentaire, il est conseillé d'utiliser un anneau de dentition et de le mettre au réfrigérateur mais pas au congélateur : en effet, le froid est un excellent antidouleur. Vous pouvez aussi masser la gencive de bébé avec un doigt propre et un baume spécifique pour le soulager. Par contre, il ne faut pas frotter la gencive avec du pain dur ou un sucre, vous augmenteriez le risque de caries. En cas de fièvre liée aux poussées dentaires, donnez un médicament contre la fièvre selon une dose adaptée au poids et à l'âge de l'enfant.

DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE DENTISTE

Caries avant 3 ans

Des caries avant 3 ans : est-ce possible ?

C'est tout à fait possible. La carie précoce touche d'abord les incisives avant de s'étendre à toutes les dents. Elles peuvent concerner les enfants de 6 mois et avoir des répercussions importantes sur les dents définitives et le développement de la sphère orale et des apprentissages.

Les caries sont provoquées par une alimentation sucrée

Elles sont causées par de longues expositions, répétées, à des liquides sucrés (par exemple, biberon tété durant la journée et/ou la nuit). Si votre enfant a besoin d'un biberon pour s'endormir, préférez l'eau. Mais s'il doit boire autre chose que de l'eau avant le coucher, brossez-lui les dents juste après pour éviter que les dents ne restent en contact avec le sucre toute la nuit.

Une bonne hygiène bucco-dentaire est indispensable pour éviter les caries

Avant 2 ans, le brossage est réalisé par un adulte uniquement avec de l'eau. L'introduction du dentifrice se fait vers 2 ans dès que l'enfant sait cracher. A partir de 2 ans, l'enfant doit se brosser les dents 2 fois par jour pendant 2 minutes, sous le contrôle d'un adulte. Le dosage du fluor contenu dans le dentifrice est recommandé comme suit :

ÂGE	DOSAGE EN FLUOR	FRÉQUENCE
Dès les premières dents de l'enfant jusqu'à 2 ans	Pas de dentifrice avant que l'enfant ne sache cracher	1 brossage/jour
A partir de 2 ans	< 500 ppm	2 brossages/jour
A partir de 3 ans	Entre 500 et 1000 ppm	2 brossages/jour
A partir de 6 ans	Entre 1000 et 1500 ppm	2 brossages/jour

La gamme de dentifrices proposée sur le marché est très vaste : n'hésitez pas à demander conseil à votre dentiste. Il faut également être vigilant en ce qui concerne la contamination parents/enfants : en effet, la carie est une maladie contagieuse et bactérienne. Si les bactéries n'existent pas à la naissance dans la bouche de l'enfant, elles sont souvent transmises par les parents. Pour limiter le risque de transmission de bactéries et l'apparition de caries, veillez à éviter :

- D'utiliser la cuillère de votre enfant pour vérifier si le plat n'est pas trop chaud ;
- D'utiliser les mêmes couverts que votre enfant ;
- De mettre la sucette dans votre bouche pour la nettoyer ;
- D'embrasser votre enfant sur la bouche.

> Visionnez la vidéo de Théo, bébé d'un an

YouTube

« L'UFSBD représente les 38 000 chirurgiens-dentistes qui agissent au quotidien pour votre santé bucco-dentaire au sein de leur cabinet.
Pour en savoir plus sur votre santé bucco-dentaire **www.ufsbd.fr** »

Toute reproduction sans l'accord préalable de l'UFSBD est interdite

ufsbd
UNION FRANÇAISE POUR LA SANTE BUCCO-DENTAIRE

Votre dentiste complice de votre santé

LES DENTS DE MON BÉBÉ

Votre enfant suce son pouce, ou une sucette : quels en sont les risques ?

Dans les deux cas, les conséquences sont importantes sur le développement de l'enfant. Aux malpositions dentaires s'ajoutent des risques de déformations du palais et des défauts de la croissance des maxillaires, avec des répercussions sur la respiration, la déglutition et la phonation (parole). Ce n'est pas toujours aux parents de pouvoir en décider, mais la sucette à la forme anatomique adaptée est moins lourde de conséquence que le pouce. Dans tous les cas, ces habitudes doivent être arrêtées le plus tôt possible et avant l'apparition des dents définitives.

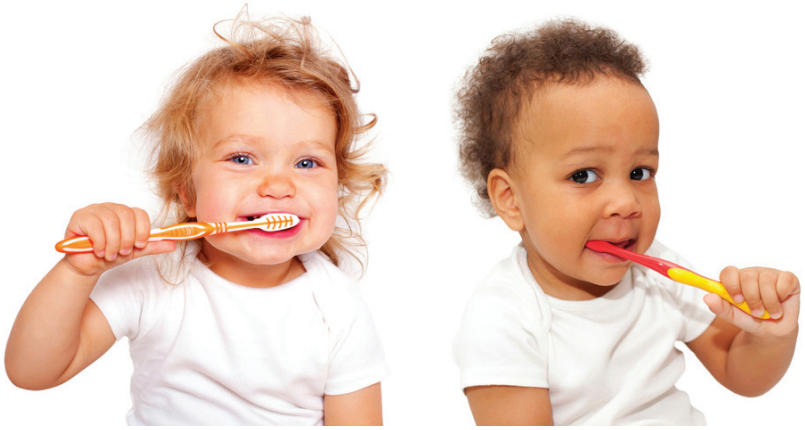

Toute reproduction sans l'accord préalable de l'UFSBD est interdite